EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 28 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION
17 mars 2025
DATE D'AFFICHAGE
17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes,
Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11
PRÉSENTS : 8
VOTANTS : 7

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèl GOND, représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absents excusés : Jean-François DAVID, Dominique PERRAGUIN
Absent : Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : **Vote du compte de gestion**

Président de séance : Claudine CHEMIERE Vice-Présidente est élue
Monsieur le Président Gilles BENOIT se retire

Madame la Vice-présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait représenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS
Approuvent le compte de gestion du CCAS édité par le Trésorier municipal, pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Fait à Saint Eloy de Gy, le 31 mars 2025
Le Président
Gilles BENOIT

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

Centre Communal d'Action Sociale SAINT-ELOY de GY 18110

Diffusion sur le site internet de la commune 31-03-2025
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 31-03-2025
CCAS280325-1

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20250328-CCAS280325_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 28 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION
17 mars 2025
DATE D'AFFICHAGE
17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes,
Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11
PRÉSENTS : 8
VOTANTS : 7

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèl GOND, représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absents excusés : Jean-François DAVID, Dominique PERRAGUIN
Absent : Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2024 et affectation des résultats

Président de séance : Claudine CHEMIERE Vice-Présidente est élue
Monsieur le Président Gilles BENOIT se retire
Sous la présidence de Madame Claudine CHEMIERE, Vice-Présidente, le Conseil d'administration examine le compte administratif du budget CCAS 2024 qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement

Les dépenses réalisées sont de **27 812,31 €** et se décomposent ainsi :

- Portages des repas (société API) : 19 274,94 €
- Alimentation : 150,09 €
- Repas aînés : 3 690,82 €
- Colis aînés : 1 725,00 €
- S.I.E.L. Bleu : 2 671,46 €
- Aides d'urgence : 300,00 €

Les recettes réalisées sont de **28 909,09 €**

- Produits de services : (remboursement des repas) : 19 500,08 €
- Subvention commune : 5 000,00 €
- Libéralités reçues (dons) : 751,00 €
- Excédent 2022 reporté : 3 658,01 €

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20250328-CCAS280325_

Résultat de clôture 2024 : - 2 561,23 €
(28 909,09 - 27 812,31) = **1 096,78 € (compte 002) Excédent 2025**

Section investissement

Aucun investissement en 2023 : excédent reporté **226,64 €** **226,64 € (compte 002) Excédent 2025**

Les membres du CCAS à l'unanimité votent le compte administratif 2024 et l'affectation des résultats

Fait à Saint Eloy de Gy, le 31 mars 2025

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

Le Président
Gilles BENOIT

Centre Communal d'Action Sociale
SAINT-ELOY de GY 18110

Diffusion sur le site internet de la commune 31-03-2025
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 31-03-2025
CCAS280325-2

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20250328-CCAS280325_

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 28 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION
17 mars 2025
DATE D'AFFICHAGE
17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes,
Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11
PRÉSENTS : 8
VOTANTS : 8

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèl GOND, représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absents excusés : Jean-François DAVID, Dominique PERRAGUIN
Absent : Sébastien CHABOT

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2025

Section fonctionnement

- Dépenses : 10 607,78 €
- Recettes : 10 607,78 €

Section investissement

- Dépenses : 226,64 €
- Recettes : 226,64 €

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité des membres présents

Fait à Saint Eloy de Gy, le 31 mars 2025
Le Président
Gilles BENOIT

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

Centre Communal d'Action Sociale SAINT-ELOY de GY 18110

Diffusion sur le site internet de la commune 31-03-2025
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 31-03-2025
CCAS280325-3

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-018-211802061-20250328-CCAS280325_